

Taxe d'accise—Loi

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'ai écouté, l'autre soir, le discours du député de Grenville-Carleton (M. Baker), qui vient tout juste de se rasseoir. Je dois dire que si je n'avais pas su à quel parti politique il appartient, j'aurais juré que j'entendais un discours d'un néo-démocrate.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, ce fut un discours digne d'Alice au pays des merveilles. Je me demande parfois à la Chambre si je ne suis pas le jouet d'une mystification. Entendre le député de Grenville-Carleton défendre les travailleurs canadiens en songeant qu'il est de la province d'Ontario dirigée par un gouvernement conservateur et reconnaître qu'un seul gouvernement est pire que le gouvernement conservateur de l'Ontario, c'est le gouvernement libéral qui siège en face de nous. Entendre le député de Grenville-Carleton critiquer sévèrement les libéraux d'en face pour la mesure minable qu'on nous a présentée et qui constituera un lourd fardeau sur le dos des contribuables canadiens, c'est oublier que les conservateurs de l'Ontario ont permis à l'Hydro-Ontario de demander une hausse de tarifs de 25 p. 100. Cette hausse a été réduite à 25 p. 100 à partir de la demande initiale de 40 p. 100, mais rien ne justifie une telle majoration.

L'oublier, c'est oublier que le gouvernement ontarien n'a rien fait à propos des problèmes urgents qui se posent dans la province. Il s'est emballé à propos des trains à sustentation magnétique, mais l'engin de la société Krauss Mafei d'Allemagne de l'Ouest est là à rouiller sur le terrain de l'Exposition nationale comme un véritable éléphant blanc. La seule fin que je puisse concevoir pour ce principe de sustentation consisterait à l'utiliser contre le gouvernement libéral et les conservateurs ontariens pour les arracher du pouvoir. En fait, monsieur l'Orateur, le programme de train expérimental dont je viens de parler était si onéreux que pas même l'Allemagne de l'Ouest—qui lutte contre l'inflation avec beaucoup plus de succès que le gouvernement fédéral ou le gouvernement ontarien—n'a estimé pouvoir se permettre de poursuivre ce genre de programme expérimental.

C'est oublier, monsieur l'Orateur, que la province d'Ontario perçoit 19c. sur chaque gallon d'essence pour garnir ses coffres. S'il se soucie tellement des consommateurs ontariens, et canadiens en fait, le gouvernement ontarien devrait imposer une taxe provinciale moins forte sur l'essence. C'est oublier que ce même gouvernement ontarien, avec lequel le député de Grenville-Carleton a des attaches à cause de son affiliation politique, ne se soucie absolument pas des travailleurs d'Elliott Lake. Tous les ans nous devions faire connaître aux syndicats et aux travailleurs les conditions de sécurité et d'hygiène régnant dans les mines d'uranium d'Elliott Lake. Peut-être faut-il mentionner que Steven Roman s'est porté candidat pour le parti conservateur fédéral et que Denison Mines lui appartenait. On peut se demander si la situation résulte d'une pure coïncidence.

● (1620)

On pourrait accuser de cynisme un député conservateur qui s'en prendrait ici au gouvernement à ce sujet, surtout un député de l'Ontario. Ce ne serait pas plus cynique que

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

la mesure fiscale annoncée par le dernier budget ontarien, qui réduit de 7 à 5 p. 100 le montant de la taxe de vente, mais à une date postérieure à la prochaine élection provinciale. Il y a là encore plus de cynisme que dans ce bill budgétaire actuellement à l'étude. Les députés conservateurs le savent fort bien. J'ai toujours soupçonné qu'il n'y avait pas de différence entre libéraux et conservateurs, au niveau fédéral comme au niveau provincial. Il n'y a qu'une catégorie de gens qui profitent de leur passage au gouvernement, me semble-t-il, et c'est celle des gros actionnaires. En tout cas, ce n'est pas la classe laborieuse.

M. Muir: Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Rodriguez: Je ne sais pas de quoi je parle, dit le député. Il vient de la côte est, il devrait savoir, lui.

M. Muir: Et je vais vous le dire dans quelques minutes.

M. Rodriguez: Tant mieux, mais pendant votre temps de parole. Le ministre donne deux motifs à cette taxe de 10c. le gallon imposée sur l'essence utilisée à des fins privées. Il dit d'abord que c'est pour combler l'écart existant entre les versements compensatoires et les recettes de la redevance à l'exportation du pétrole, écart qui augmente rapidement. Cette taxe d'accise doit rapporter 350 millions de dollars au cours de la présente année financière. Mais alors, pourquoi un tel écart? Pourquoi cet écart existe-t-il? Après avoir fait le tour de la situation, je ne me l'explique que par l'incurie des gouvernements passés et présents, libéraux et conservateurs.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a eu collusion entre les sociétés canadiennes qui nous fournissent du pétrole. On ne peut pas, il me semble, ne pas tenir compte du fait qu'il y a eu collusion entre les multinationales au Canada. On n'a qu'à se reporter à une cause récente devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, alors que des preuves plutôt concluantes se sont fait jour. En effet, Imperial Oil a évité en toute légitimité, de payer de l'impôt au Canada et a majoré le prix de ses produits à la consommation. C'est par pur hasard qu'on a découvert les agissements d'Imperial Oil. Celle-ci poursuivait la Nova Scotia Power Corporation pour 100 millions de dollars, mais elle a été déboutée; la masse de renseignements recueillis au cours de l'affaire a donné toutefois une idée de la façon dont les filiales canadiennes des sociétés pétrolières américaines—Exxon Corporation de New York, en l'occurrence—mènent une partie de leurs affaires.

Par exemple, on a constaté qu'Imperial Oil avait utilisé une entreprise fictive des Bermudes pour réaliser 35 millions de profits sur le pétrole brut du Venezuela au cours d'une période de cinq ans et qu'elle avait transféré ces bénéfices au Canada sans payer d'impôts. Il a également été démontré qu'Exxon exerçait un contrôle rigoureux des stocks d'Imperial Oil et que les prix sont fixés au siège d'Exxon à New York et non par la direction d'Imperial Oil au Canada. On a également découvert qu'Imperial Oil a reçu d'Exxon, en juin 1973, l'ordre de majorer le prix du pétrole brut en fonction des hausses décrétées par les pays pétroliers. Cela a poussé le juge Hart à dire que c'est Exxon qui décidait en dernier ressort. Il semble qu'en supprimant l'écart qui existe entre les indemnités et les revenus provenant de la taxe à l'exportation, le gouvernement supprimera du même coup toute possibilité d'enquête sur les pratiques douteuses des sociétés pétrolières.